

REPUBLIQUE DU BURUNDI



MINISTRE DE L'INTERIEUR,
DE LA FORMATION PATRIOTIQUE
ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL

CABINET DU MINISTRE

ATTESTATION DE REPRESENTATION LEGALE

Je soussigné, Pascal BARANDAGIYE, Ministre de l'Intérieur, de la Formation Patriotique et du Développement Local atteste par la présente que Monsieur RUGONDERA Yves est le Représentant Légal de l'Association dénommée : « Association de Lutte contre les Violences Sexuelles » « A.LU.CO.VI.S » en sigle agréée par l'Ordonnance Ministérielle n° 530/231 du 09/03/2006.

La présente attestation lui est établie pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Bujumbura, le 30 / 7 /2018

LE MINISTRE DE L'INTERIEUR,
DE LA FORMATION PATRIOTIQUE
ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL

Pascal BARANDAGIYE.





MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE
ET DE LA LUTTE CONTRE LE SIDA

CABINET DU MINISTRE

A Monsieur Yves RUGONDERA, Président et
Représentant Légal de « l'Association de
Lutte contre les Violences Sexuelle et
Appui à la Promotion du Développement
Durable » ALUCIVIS- APDD

N° 630 / 4345 / CABINET

V/ Réf/

N/ Réf/

Objet : Votre changement de dénomination

Monsieur le Président et Représentant Légal,

Faisant suite à votre lettre n° Réf : 033/CE/Alucovis/Apdd/Bdi/2021 du 22/6/2021 nous information le changement d'appellation de votre association, j'ai l'honneur d'accuser reception et prend acte de dénomination.

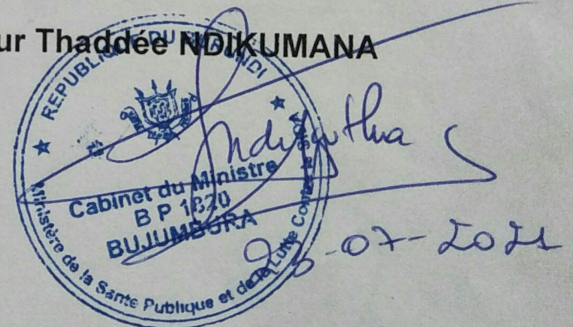
Veillez agréer, Monsieur le Président et Représentant Légal, l'assurance de ma considération distinguée.

LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE
ET DE LA LUTTE CONTRE LE SIDA

Docteur Thaddée NDIKUMANA

COPIE POUR INFORMATION A :

- Madame le Directeur Général des Services de Santé et de la Lutte contre le Sida





MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE
ET DE LA LUTTE CONTRE LE SIDA
CABINET DU MINISTRE

A Monsieur RUGONDERA Yves,
Président et Représentant Légal de ALUCOVIS

N° 630 / 4664 CAB/2021

VI Réf/

NI Réf/

Objet : Votre demande de partenariat

Monsieur le Président et Représentant Légal,

J'ai l'honneur de vous annoncer que j'ai bien reçu votre correspondance du 31/5/2021 portant demande de partenariat et je vous en remercie.

Madame la Représentante légale, les prestations réalisées par votre Association sont bénéfiques pour les populations burundaises tel que le montre votre rapport annuel d'activités et je vous encourage d'aller de l'avant.

L'objet de la présente est de vous annoncer que je marque mon accord de principe à l'établissement de ce partenariat à condition que votre Association ait un Plan d'Action Annuel d'activités budgétisé avec vos partenaires de mise en œuvre et une attestation de reconnaissance par un Programme du ministère de la santé publique et de la lutte contre le sida avec lequel vous travaillez.

Veuillez agréer, Monsieur le Président et Représentant Légal, l'expression de ma considération distinguée

LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE
ET DE LA LUTTE CONTRE LE SIDA

Dr Thaddée NDIKUMANA

CPI à :

- Monsieur le Secrétaire Permanent au MSPLS
- Monsieur le Directeur Général de la Planification
- Madame le Directeur Général de la Santé Publique et de la lutte contre le Sida
- Monsieur le Directeur Général de l'Offre des soins et de la Promotion de la Médecine Traditionnelle
- Monsieur le directeur Général des Ressources





Ministère de l'Education Nationale
et de la Recherche Scientifique
Cabinet du Ministre

N° Réf: 610 / CAB / 6377 / 2021

A
Monsieur Yves RUGONDERA
Président et Représentant Légal
d'ALUCOVIS-APDD
à BUJUMBURA

Objet : Votre demande de partenariat

Monsieur le Président et Représentant Légal,

Après avoir suivi les conseils des cadres de la Cellule Coopération, Partenariat et Projets, j'ai l'honneur de vous informer que je marque mon accord de principe à votre demande.

En effet, Monsieur le Président et Représentant Légal, vous êtes prié de travailler en collaboration avec le Point Focal qui sera mis à votre disposition d'une part et les Directeurs Provinciaux et Communaux de l'Education d'autre part dans la mise en application de cette convention.

Veillez agréer, Monsieur le Président et Représentant Légal, l'assurance de ma considération distinguée.

REPUBLIQUE DU BURUNDI
LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

CABINET
Prof. François HAVYARIMANA
Ministre de la Recherche Scientifique

T.C.P.I. à :

- M. le Secrétaire Permanent au MENRS
- Cellule Coopération, Partenariat et Projets

REPUBLIQUE DU BURUNDI



MINISTRE DE L'INTERIEUR
DE LA FORMATION PATRIOTIQUE
ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL

CABINET DU MINISTRE

N° 530/ 173 / CAB / 2019

A Monsieur RUGONDERA Yves
Représentant Légal de l'Association de
Lutte Contre les Violences Sexuelles
A.LU.CO.VI.S en sigle

à BUJUMBURA

Objet : Prise d'acte

Monsieur le Représentant Légal,

Faisant suite à votre correspondance du 29/08/2017 par laquelle vous me demandez de prendre acte les décisions issues de l'Assemblée Générale de l'Association de Lutte Contre les Violences Sexuelles « A.LU.CO.VI. » en sigle tenue en date du 28/08/2017, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que j'en prends acte notamment l'approbation de l'adhésion de nouveaux membres et de l'exclusion des membres défaillants ainsi que l'élection du nouveau comité exécutif et de surveillance dont le procès – verbal a été authentifié par un notaire sous l'acte n°M/4952/2017 du 18/09/2017.

Veillez agréer, Monsieur le Représentant Légal, l'assurance de ma considération distinguée.

LE MINISTRE DE L'INTERIEUR,
DE LA FORMATION PATRIOTIQUE
ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL

Pascal BARANDAGIYE.-

COPIE POUR INFORMATION A :

- Monsieur le Directeur Général de la Coordination des ONGs et d la Promotion des Libertés Publiques ;
- Madame la Directrice du Département des Affaires Administratives, Juridiques et Politiques ;

à BUJUMBURA.



MINISTRE DE L'INTERIEUR,
DU DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE
ET DE LA SECURITE PUBLIQUE

CABINET DU MINISTRE

N° Réf: 530/ MG /CAB/2021

✓ A Monsieur RUGONDERA Yves
Représentant Légal de l'« Association de Lutte
Contre les Violences Sexuelles et Appui à la Promotion
du Développement Durable» « ALUCOVIS-APDD» en sigle

à BUJUMBURA

Objet: Prise d'acte

Monsieur le Représentant Légal,

Faisant suite à votre correspondance portant le numéro 018/Alucovis/asbl/Bdi/2021 du 30 mars 2021 par laquelle vous nous demandez de prendre acte les décisions issues de l'Assemblée Générale de l'« Association de Lutte Contre les Violences Sexuelles et Appui à la Promotion du Développement Durable» « ALUCOVIS-APDD» en sigle, tenue en date du 29 mars 2021, j'ai l'honneur de vous informer que j'en prends acte notamment l'approbation du plan d'action prévisionnel pour l'an 2021, l'approbation du plan stratégique 2021-2025, l'approbation du nouveau logo de l'association et l'approbation du changement de l'appellation de l'association dont le procès-verbal a été authentifié par l'acte notarial N° M/2172/2021 du 31/03/2021.

Veuillez agréer, Monsieur le Représentant Légal, l'assurance de ma considération distinguée.

LE MINISTRE DE L'INTERIEUR,
DU DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE
ET DE LA SECURITE PUBLIQUE

Gervais NDIRAKOBUCA.-

COMMISSAIRE DE POLICE CHEF



Copie pour Information à:

- Monsieur le Directeur Général de la Coordination des ONGs et de la Promotion des Libertés Publiques;
- Monsieur le Directeur des Affaires Administratives, Juridiques et Politiques.

à BUJUMBURA

REPUBLIQUE DU BURUNDI



LE MINISTRE DE L'INTERIEUR,
DU DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE
ET DE LA SECURITE PUBLIQUE

CABINET DU MINISTRE

ORDONNANCE MINISTERIELLE N°530/ 460 DU 20 / 05 /2021
PORTANT CHANGEMENT DE DENOMINATION DE L'« ASSOCIATION DE LUTTE
CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES» « A.LU.CO.VI.S» EN SIGLE

LE MINISTRE DE L'INTERIEUR, DU DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ET DE
LA SECURITE PUBLIQUE

Vu la Constitution de la République du Burundi;

Vu la loi n°1/02 du 27 Janvier 2017 portant Cadre Organique des Association Sans But
Lucratif ;

Vu la requête introduite en date du 30/03/2021 par le Représentant Légal de l'Association
dénommée: « Association de Lutte Contre les Violences Sexuelles» « A.LU.CO.VI.S» en
sigle, tendant à obtenir la prise d'acte du changement de dénomination de l'« Association
de Lutte Contre les Violences Sexuelles» « A.LU.CO.VI.S» en sigle, en faveur de:
« Association de Lutte Contre les Violences Sexuelles et Appui à la Promotion du
Développement Durable» « ALUCOVIS-APDD» en sigle,

Constatant que l'Assemblée Générale, organe suprême de l'Association dénommée:
« Association de Lutte Contre les Violences Sexuelles» « A.LU.CO.VI.S» en sigle, a
décidé dans sa réunion du 29/03/2021 de changer cette dénomination en faveur de:
« Association de Lutte Contre les Violences Sexuelles et Appui à la Promotion du
Développement Durable» « ALUCOVIS-APDD» en sigle,

ORDONNE:

Article 1: L'Association sans but lucratif dénommée: « Association de Lutte Contre les
Violences Sexuelles» « A.LU.CO.VI.S» en sigle, est dorénavant dénommée:
« Association de Lutte Contre les Violences Sexuelles et Appui à la Promotion
du Développement Durable» « ALUCOVIS-APDD» en sigle.

Article 2: La présente ordonnance entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Bujumbura, le 20/05/2021

Gervais NDIRAKOBUCA.

COMMISSAIRE DE POLICE CHEF

